

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1974)  
**Heft:** 269  
  
**Rubrik:** La semaine dans les kiosques alémaniques

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Derrière le paravent de la paix du travail

Les grèves en 1973 : zéro ! Il est des statistiques qui doivent être rappelées à l'occasion de la fête du 1<sup>er</sup> Mai... Certes, le nombre des arrêts de travail enregistrés pendant ces dernières années n'est pas à ce point significatif qu'il permette à lui seul de situer exactement le degré des tensions entre patrons et travailleurs (en 1973, l'OFIAMT a enregistré deux conflits collectifs, mais ni l'un ni l'autre n'avaient toutefois provoqué un arrêt de travail d'un jour au moins, et donc ne pouvaient être assimilés à des « grèves » au sens strict du mot, puisque seuls sont comptabilisés comme tels les conflits s'étendant sur plus d'un jour : dans les deux cas, il s'était agi d'une manifestation de protestation de quelques heures), mais ces chiffres situent un climat général : la paix du travail n'est pas un vain mot en Suisse !

### Conflits collectifs ayant entraîné un arrêt du travail d'un jour au moins

|      | Conflits | Entreprises touchées | Nombre maximum de travailleurs touchés | Nombre approximatif de journées perdues |
|------|----------|----------------------|----------------------------------------|-----------------------------------------|
| 1960 | 8        | 20                   | 214                                    | 1 016                                   |
| 1961 | —        | —                    | —                                      | —                                       |
| 1962 | 2        | 2                    | 163                                    | 1 386                                   |
| 1963 | 4        | 73                   | 1 120                                  | 70 698                                  |
| 1964 | 1        | 4                    | 350                                    | 4 550                                   |
| 1965 | 2        | 2                    | 23                                     | 163                                     |
| 1966 | 2        | 2                    | 38                                     | 62                                      |
| 1967 | 1        | 1                    | 65                                     | 1 690                                   |
| 1968 | 1        | 1                    | 70                                     | 1 785                                   |
| 1969 | 1        | 1                    | 33                                     | 231                                     |
| 1970 | 3        | 3                    | 320                                    | 2 623                                   |
| 1971 | 11       | 13                   | 2 267                                  | 7 491                                   |
| 1972 | 5        | 5                    | 526                                    | 2 002                                   |
| 1973 | —        | —                    | —                                      | —                                       |

Commentaire patronal (cf. « Journal des Associations patronales ») : « (...) Le fait qu'il y ait peu — ou pas — de grèves dans notre pays contraste heureusement avec les exercices verbaux de syndicalistes de premier plan qui soulignent le caractère relatif de la paix du travail. Ils pratiquent un jeu dangereux; la réalité (la statistique !) démontre qu'ils ne parlent pas au nom de la majorité des travailleurs (...) »

Commentaire syndical (cf. « Correspondance syndicale suisse ») : « Au regard de la situation notée dans nombre de pays industriels, les conditions suisses sont vraiment paradisiaques dans l'optique du patronat. Elles le sont moins dans l'optique des travailleurs. En dépit des gains que l'économie des pertes sèches consécutives aux grèves assure au patronat, celui-ci raidit ses positions lors des négociations collectives. La compensation intégrale du renchérissement est toujours plus contestée. Les employeurs devraient se rendre à l'évidence que leur comportement — que la statistique rend d'autant moins compréhensible — est de nature à provoquer des conflits sociaux (...) Le maintien de la paix du travail a pour corollaire

la satisfaction des exigences que les travailleurs tiennent pour légitimes (...) Si le patronat durcissait encore ses positions, l'assurance dont il fait preuve aujourd'hui pourrait apparaître un jour trompeuse... »

### Deux âges

Où l'on se réclame, curieusement des deux côtés, de la masse des travailleurs ! Mais l'agressivité patronale étonne au regard des conclusions qu'imposent les statistiques en question. Manœuvre d'intimidation ? Crainte devant le calme précédant traditionnellement la tempête... qui couve dans les propos des syndicalistes ? Ou plutôt dialogue à travers deux âges économiques et sociaux ? Car le patronat a déjà compris que le temps des concessions sur l'autel de la politique sociale était révolu; il en tire les conséquences tandis que les syndicats, tout menaçants qu'ils se fassent, jouent encore le jeu ancien (voir éditorial en page 1) et tablent, à travers leurs apparences de raidissement, sur les avantages passés du système de concertation entre « partenaires sociaux ».

### LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

#### Le prix du papier

Les éditeurs ont des soucis causés par les hausses du prix du papier: 18,5 % depuis le début de l'année et une nouvelle hausse au 30 juin. Cette fois, ce sont les journaux les plus volumineux qui ont les problèmes les plus difficiles à résoudre. En 1969, la Commission des cartels évaluait la part du papier au 18 % du prix de revient d'un journal, approximativement autant que la rédaction. Le « Schweizerische Finanz-Zeitung » (16) qui publie ces indications ajoute que le « Zürcher Oberländer (tirage 22 600) indiquait un 15 % pour le papier en août 1973 et que des connaisseurs évaluent cette part à 30 % pour l'épais « Tages

Anzeiger ». Elle serait de 40 % pour des revues très volumineuses. Lorsque la part du papier est de 30 %, une hausse de 20 % signifie la nécessité d'augmenter les tarifs d'insertion, le prix de vente et les abonnements de 6 % pour couvrir la charge supplémentaire. Or ces hausses deviennent difficiles à faire accepter, d'autant plus que jusqu'à 80 % des recettes proviennent de la publicité. L'arbitrage viendra des lecteurs...

#### L'« opinion » de « Blick »

— Le quotidien « Blick », non content de sa première place quant au tirage de la presse quoti-

dienne suisse, modifie sa présentation et introduit un commentaire au haut de sa deuxième page: « Das meint Blick » (Ce que pense « Blick »). En quelques lignes (33 pour la présentation du compte d'Etat fédéral), dans une langue simple, le lecteur apprend ce que son journal préféré lui suggère. La Suisse alémanique découvre toujours plus qu'elle n'est pas différente des pays où la presse populaire est la plus diffusée dans la population, et devient donc aussi une sorte d'« opinion leader ».

### Des socialistes face à l'UDC

— Note lue dans « TW », le quotidien social-démocrate bernois (86) et que nous résumons: Homberg près de Thoune, 500 habitants. Aux élections cantonales de 1970, 125 listes de l'UDC (ancien PAB) et 8 listes socialistes. En 1973, les contributions AVS de la population de Homberg se sont élevées à 45 500 francs et les rentes payées à des habitants du village à 557 000 francs: « Les électeurs UDC profitent des interventions des députés socialistes ». Pronostics pour les prochaines élections cantonales: 150 listes UDC, 10 listes socialistes.

— Dans le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger », sous le titre « Que pourrait-on souhaiter de mieux », le résumé du reportage du journaliste français Philippe Noury (« Le Figaro ») sur la Suisse.

### Hommage à Kant

— En tête du supplément de fin de semaine dans la « National Zeitung », une étude de Jean Améry consacré à Kant (à l'occasion du 250<sup>e</sup> anniversaire de sa naissance) sous le titre « Le monde entier dans un seul cerveau »; à lire également, à fin de comparaison avec la situation de la presse dans notre pays, un rapide survol de la presse britannique présenté sous le signe des chiffres rouges, le condensé de conversations avec les pensionnaires d'une maison de retraite bâloise sur le niveau des rentes AVS.

## LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

### Des étrangers triés sur le volet

J'ai été me promener du côté de Munich, début d'avril. J'ai poussé jusqu'à Passau, là où l'Inn se jette dans le Danube. Bien joli coup d'œil ! L'Inn est grise couleur de boue; le Danube — le beau Danube bleu — a une magnifique teinte de lisier brun sombre...

N'importe ! Content de voir que la vie avait repris depuis mon dernier passage (en 1947), que les décombres avaient été déblayés, les ruines reconstruites.

Et puis la lecture des journaux m'a réconforté. Je me faisais du souci, vous savez : l'obligation du visa pour les Chiliens, les différentes initiatives de M. Schwarzenbach, et ces mesures prises par le Conseil fédéral pour empêcher la vente à des étrangers du « sol de la patrie ». Je me disais : autant dire qu'on n'accueille plus personne — même pas ceux qui ont de quoi !

### Pas sérieux s'abstenir !

J'ai ouvert la « Frankfurter Allgemeine Zeitung » du 5 avril 1974, l'un des plus grands journaux de l'Allemagne fédérale, un journal de poids, avec en particulier des pages financières tout ce qu'il y a de sérieux. Page 31, j'ai lu ceci, qui m'a rassuré : « Suisse — exclusif — Verbier. Studios, 20-42 m<sup>2</sup>, surface nette d'habitation, avec encore inscription au registre foncier, à vendre à des étrangers. Tous les studios prêts à être occupés. Le centre touristique mondialement connu de Verbier est soumis depuis le 1<sup>er</sup> février 1974 aux dispositions légales interdisant la vente à des étrangers. A l'avenir, aucun achat avec inscription au registre foncier ne sera plus possible... » etc. Et juste à côté, cette autre annonce : « Conformément aux dernières prescriptions du Conseil fédéral suisse, il est de nouveau possible pour les

étrangers d'acquérir des terrains et des immeubles dans certaines régions. Dans l'une de ces régions, dans le canton des Grisons, nous avons à vendre des MAISONS POUR UNE FAMILLE (Einfamilienhäuser) à des prix avantageux. On ne répondra qu'à des offres sérieuses... »

Le Valais, les Grisons... : Voilà qui met tout de même un peu d'eau dans le vin de la sévérité fédérale. J'ai poursuivi ma lecture. A Lugano, l'entreprise « Rustico-Wohnungen Immobilien » faisait des offres qui n'étaient pas à dédaigner, cependant que l'« Auslandsimmobilien » proposait des appartements de luxe dans une situation idéale, « en Suisse, à Crans-Montana, la ville la plus mondaine dans les montagnes, avec inscription au registre foncier — financement avantageux ».

Cependant que la « ISBA GmbH » de Stuttgart se fait fort de procurer des propriétés « avec inscription au registre foncier » au Tessin (Lac Majeur), dans les Grisons (Lenzerheide), au Valais (vallée de Zermatt et entre Sierre et Montana); et que la « Bünda AG Immobilien Davos », pour 140 000 francs — c'est donné — en offrait une autre à Wiesen près de Davos.

Cependant que l'« Uot Ring, Beethovenstrasse, Zurich », dans le nouveau centre hivernal du San Bernardino (Grisons)...

Cependant qu'une autre firme, sous le beau titre de « Suisse Sécurité », annonce elle aussi « encore quelques appartements à vendre, de une à trois pièces, directement de l'entrepreneur, avec inscription au registre foncier... »

### La loi de l'argent

« Pas d'argent, pas de Suisses » a-t-on pu dire en ces temps d'« Honneur et Fidélité » chers à M. de Vallière. Dieu en soit loué, l'argent ne manque pas, et si M. Furgler marque quelque réticence vis-à-vis des réfugiés chiliens, disons pour sa défense que, précisément, ceux dont il s'agit n'ont pas d'argent !

J. C.